

Rapport annuel 2017

Administration :

Fondation collective Symova

Beundenfeldstrasse 5

CH-3013 Bern

Téléphone 031 330 60 00

Fax 031 330 60 01

info@symova.ch

www.symova.ch



Chiffres clés

| | | 31.12.2017 | 31.12.2016 |
|--|-----------------|---------------|---------------|
| Effectif des assurés | | | |
| Nombre d'assurés actifs | | 7'688 | 7'722 |
| Nombre de bénéficiaires de rentes | | 4'104 | 4'024 |
| Total des destinataires | | 11'792 | 11'746 |
| Nombre de caisses de prévoyance | | | |
| | | 59 | 64 |
| Données actuarielles | | | |
| Fortune de prévoyance disponible | en millions CHF | 2'990 | 2'773 |
| Engagements assurés actifs | en millions CHF | 1'457 | 1'362 |
| Engagements bénéficiaires de rentes | en millions CHF | 1'274 | 1'187 |
| Total des engagements | en millions CHF | 2'731 | 2'549 |
| Rapport actifs / rentiers (engagements) | en % | 53.4 / 46.6 | 53.4 / 46.6 |
| Rapport actifs / rentiers (nombre) | en % | 65.2 / 34.8 | 65.7 / 34.3 |
| Degré de couverture consolidé (de toutes les caisses de prévoyance) | en % | 109.48 | 108.80 |
| Placements de fortune | | | |
| Fortune | en millions CHF | 3'071 | 2'835 |
| Performance totale nette | en % | 7.50 | 5.56 |
| Assurance de risque | | | |
| Somme salariale assurée | en millions CHF | 488.4 | 490.0 |
| Cotisations de risque versées | en millions CHF | 15.85 | 15.63 |
| Cotisation de risque moyenne | en % | 3.25 | 3.19 |
| Coûts pour les cas de décès et d'invalidité | en millions CHF | 6.6 | 5.2 |
| Cotisation de risques moyenne nette | en % | 1.35 | 1.06 |
| Frais de gestion | | | |
| Frais de gestion versés | en millions CHF | 1.97 | 1.96 |
| Moyenne par destinataire (brute) | en CHF | 167.02 | 166.93 |
| Remboursement à l'employeur | en millions CHF | 0.41 | 0 |
| Frais de gestion effectifs par destinataire (nets) | en CHF | 132.88 | 166.93 |
| Bases techniques | | | |
| Taux d'intérêt technique | en % | 2.00 | 2.75 |
| Bases techniques actuarielles | | LPP 2015 | LPP 2010 |
| Rendement escompté | en % | 2.45 | 2.45 |



Rétrospective

Placements de la fortune

Politiquement, l'année 2017 n'a pas pu renouer aux coups de théâtre de l'année précédente, lorsque les britanniques ont décidé leur sortie de l'UE et les américains ont élu Donald Trump comme leur président. Il n'empêche que l'année dernière était marquée de surprises. Dans un premier temps, les élections en France étaient dominées par des parties de camps extrêmes. Finalement, Emmanuel Macron a remporté une victoire claire aux élections. Au Royaume-Uni (Angleterre), la Première ministre Theresa May s'est trompée dans ses calculs en ayant avancées les nouvelles élections. Au lieu d'avoir gagné plus de voix, elle a affaibli sa position et donc aussi les négociations de sortie de l'UE. En outre les discussions de coalition en Allemagne, la déclaration d'indépendance en Catalogne ou le risque d'une escalade nucléaire sur la péninsule coréenne n'ont également guère affectés les marchés de capitaux.

La reprise globale, amorcée mi-2016, a gagnée en croissance au cours de l'année dernière. Avec un taux de chômage de 4.1%, le chômage était pratiquement inexistant aux États-Unis. En Europe, la reprise a également saisie les retardataires comme par exemple l'Italie. Le Brésil et la Russie ont surmontés leurs récessions, ainsi que l'Inde est parvenu à tourner la courbe. En Suisse, le baromètre conjoncturel du KOF a atteint en octobre son niveau le plus élevé depuis septembre 2010. Grâce à la forte conjoncture dans la zone euro et la dépréciation du franc suisse face à l'euro, les exportations ont enregistré une belle progression. Depuis 1996, le franc suisse ne s'est plus jamais autant déprécié. Bien que la conjoncture intérieure n'eût pas encore cessée à s'essouffler, le tourisme s'est trouvé en pleine renaissance. La neige est de plus tombée ponctuellement au début de la saison.

Fin octobre, la Banque centrale européenne (BCE) a décidée de diviser ses achats de titres mensuels à 30 milliards d'euros dès 2018. Comme prévu, la Réserve Fédérale américaine a augmenté le taux de référence pour la cinquième fois depuis fin 2015. La Banque nationale suisse (BNS) a maintenu sa politique monétaire expansionniste en dépit de l'affaiblissement du franc suisse. Vers la fin de l'année, l'optimisme dans l'économie mondiale est évident : La confiance des consommateurs est la meilleure depuis des années, la confiance des chefs de vente industriels est élevée et répandue.

Cet environnement économique positif a renforcé, en particulier dans le domaine des placements en actions, des rendements extraordinaires à l'ampleur de 20% en 2017. Comme mentionné ci-avant, l'euro s'est raffermi d'environ 9% par rapport au franc suisse et la livre anglaise de 5%. Il en va autrement pour le dollar américain : Ce dernier s'est déprécié de plus de 4% par rapport au franc suisse. Les taux d'intérêt restent pratiquement inchangés à leur niveau plancher historique. Les biens immobiliers ont générés un rendement supérieur à ceux des revenus directs. Cela signifie que même au cours de l'année écoulée – du moins dans les centres urbains où la demande surpasse l'offre de logements disponibles – des réévaluations ont eues lieu. Toutefois des régions existent entre-temps, où le marché du logement est saturé et se trouvent des logements inoccupés.

Dans cet environnement, la performance annuelle de la Fondation collective Symova s'est élevée à 7.50%. Contrairement aux deux années précédentes, elle a sous-enchéri l'indice Credit Suisse des caisses de pension qui a généré un rendement de 8.05%. Cela s'explique par le fait que 30% de la fortune totale de la Symova est investi dans des actions. Dans l'indice Credit Suisse des caisses de pension, l'engagement en actions moyen s'est élevé à près de 34% en fin d'année. C'est ainsi qu'avec une plus grande part en action, l'indice Credit Suisse des caisses de pensions indique un rendement supérieur.

En raison de cette situation conjoncturelle réjouissante, on peut s'attendre à ce que les taux d'intérêt augmenteront lors des prochaines années. Cela aura pour conséquence que les obligations (et bien aussi les immobiliers) subiront dans un premier temps des pertes. À long terme, une hausse des taux d'intérêt est du point de vue de considération de rendements pourtant souhaitable.



Réduction du taux d'intérêt technique au 31.12.2017

Effets sur le taux de conversion et les prestations de prévoyance

Comme annoncé en 2015 et 2016, le taux d'intérêt technique a été baissé de 2.75% à 2.0% au 31.12.2017 en raison de l'environnement des taux d'intérêt et des rendements de placement escomptés plus bas.

La réduction du taux d'intérêt technique a également pour conséquence que les taux de conversions déterminants pour le montant de la rente de vieillesse, devront être réduits à partir du 01.01.2018. Le Conseil de Fondation a décidé de supprimer le « splitting » au 31.12.2017. Cela signifie que désormais le taux de conversion utilisé pour l'avoir de vieillesse LPP et la partie « surobligatoire » sera le même. En outre, l'âge ordinaire du départ à la retraite des femmes est augmenté à 65 ans au 01.01.2018, comme cela en était déjà le cas avant 2012. Contrairement à la plupart des caisses de pensions, la Symova connaît des taux d'intérêt différents pour hommes et femmes. Malgré l'augmentation de l'âge de la retraite, les femmes continuent d'avoir un taux de conversion supérieur à l'âge de 64 ans à celui des hommes à l'âge de 65 ans. Les taux de conversion à partir du 01.01.2018 s'élèvent à 5.14% (65 ans) pour les hommes et à 5.37% (65 ans, respectivement 5.22% à 64 ans) pour les femmes.

Afin d'atténuer la réduction des prestations par suite de la baisse du taux de conversion, le Conseil de Fondation a décidé les mesures d'accompagnement suivantes : Les assurés faisant partie de la Symova depuis le 01.01.2014 reçoivent au 31.12.2017 une augmentation de 11.28% (hommes), respectivement 10.80% (femmes), sur leurs avoirs de vieillesse. Pour les assurés étant entrés après le 01.01.2014, l'augmentation diminue d'1/48 par mois manquant. Cette augmentation sera comptabilisée séparément sur le Certificat d'assurance du 01.01.2018. De même, toutes cotisations (cotisations par l'employeur et éventuellement par l'employé) pour le « splitting » seront créditées aux avoirs de vieillesse individuels. Afin que les prestations puissent être maintenues, les commissions de prévoyance ont toutes décidé d'augmenter les bonifications de vieillesse (cotisations d'épargne) d'au moins 11% à partir du 01.01.2018.

Comme la disparition du « splitting » introduit en 2013 est uniquement compensée par des cotisations versées, les prestations de rentes subissent une perte de performance de jusqu'à CHF 1'800 par an. Ce montant se calcule sur la suppression du taux de conversion supérieur (2017 de 0.53%) sur l'avoir de vieillesse LPP.

Effets sur les engagements actuariels

La réduction du taux d'intérêt technique à 2.0% et le passage en parallèle des bases techniques à la table périodique de la LPP 2015, ont entraînés une augmentation du capital de prévoyance de CHF 110.2 millions. Pour le changement de bases, en tout 2.25% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente était disponible fin 2016. Au net, l'augmentation du capital de couverture des rentes en relation avec la réduction du taux d'intérêt technique et le passage des bases à la LPP 2015 s'élève dans l'ensemble à CHF 85.1 millions.

Comme mentionné ci-avant, les avoirs de vieillesse des assurés ont été augmentés au 31.12.2017 en tant que mesure d'accompagnement pour la réduction des taux de conversion dès le 01.01.2018. Cette augmentation s'élevait à en moyenne 10.33% de l'avoir de vieillesse état 31.12.2017, représentant un montant de CHF 135 millions. En revanche figuraient des provisions de changement de bases des actifs (dues à la distribution des bénéfices de l'institution d'assurance des dernières années) de CHF 38.1 millions. Les dépenses nettes se sont alors élevées à CHF 96.9 millions.

Les dépenses totales brutes pour les assurés actifs ainsi que les bénéficiaires de rentes s'élevaient alors à CHF 245.2 millions, après dissolution des provisions de changement de bases des actifs et des bénéficiaires de rentes à CHF 182 millions.



Déjà en 2015 et en 2016, quelques caisses de prévoyance ont créés des provisions pour l'imminente réduction du taux d'intérêt technique. Ces provisions d'un total CHF 46 millions ont également été dissolues à fin 2017.

La Fondation collective Symova consolidée présente au 31.12.2017 un degré de couverture de 109.48% et se montre – en dépit du taux d'intérêt plus bas et des bases LPP 2015 actuelles – supérieure de 0.68% envers l'année passée. Si calculé sur les mêmes principes d'évaluation qu'en 2016, le degré de couverture aurait connu un accroissement de 6.42 pourcent et s'élèverait ainsi à 115.22%.

Effets sur les différentes caisses de prévoyance

Malgré les obligations de prévoyance consolidées de plus de 10%, dans l'ensemble 24 caisses de prévoyance (41%) disposent fin 2017 de réserves de fluctuations de valeur entièrement constituées. Il s'ajoute qu'en total 53 caisses de prévoyance (90%) ont un degré de prévoyance dépassant 100%. En tout, six caisses de prévoyance (10%) se trouvent encore en situation de découvert, dont une n'a pas atteint le degré de couverture minimal de 94.88% au 31.12.2017. Les caisses de prévoyance présentant sans interruption un découvert depuis le 01.07.2010, doivent avoir amorti le découvert accumulé jusqu'à la fin de 2020.

Perspectives

Dès lors que l'électorat suisse a refusé le projet de réforme de la prévoyance vieillesse 2020 au 24 septembre 2017, le procédé ultérieur ainsi que l'agenda comment sécuriser l'AVS et la prévoyance professionnelle sont encore incertains. La nécessité d'agir est démontrée par le fait que l'on estime CHF 69.5 milliards de dépenses (prestations de rentes) et uniquement CHF 58.6 milliards de recettes pour l'AVS en 2035. Avec des déficits annuels de cette ampleur, le Fonds de compensation AVS d'un peu plus que CHF 30 milliards sera rapidement épuisé. Entre-temps, le taux de conversion LPP de 6.8% est supérieur de plus de 32% au taux de conversion correctement calculé sur la base des paramètres techniques actuels (taux d'intérêt technique de 2.0%, table périodique des bases LPP 2015) de 5.14% (hommes de 65 ans) chez la Symova. Afin d'éviter des pertes aux départs à la retraite, les plans de prévoyance doivent prévoir au moins 32% de bonifications de vieillesse supérieures, ce qui est le cas pour toutes les entreprises affiliées depuis le 01.01.2018.

Au 01.01.2019, le Règlement de prévoyance de la Fondation collective Symova fait l'objet d'une révision complète. A ce sujet, il convient déjà aujourd'hui de constater que les prestations de rentes existantes ne subiront aucun changement. Le nouveau Règlement de prévoyance indiquant les adaptations réalisées sera publié sur notre site www.symova.ch en début d'août 2018.

Quelques nouveautés peuvent déjà être anticipées : A partir du 01.01.2019, le délai d'annonce pour un versement en capital total ou partiel au lieu de prestations de rente sera écourté d'aujourd'hui 6 mois à désormais 3 mois. Les bénéficiaires de rentes d'invalidité ont au moment de l'âge ordinaire de la retraite également la possibilité de choisir, s'ils souhaitent retirer (une partie de) leurs prestations de vieillesse en forme de capital. Un versement anticipé de fonds de prévoyance pour un logement en propriété (versement anticipé EPL) entraînera désormais une réduction de prestations de risques (décès et invalidité). Les assurés ayant déjà effectué un versement anticipé EPL, obtiendront un délai transitoire de deux ans (c'est-à-dire jusqu'à fin 2020) pour un remboursement correspondant sans réduction des prestations ou pour contracter une assurance supplémentaire.



Stratégie de placement

Fin 2017, l'avoir de placement de la Fondation collective Symova s'élevait à environ CHF 3'071 millions. Toutes marges de fluctuation tactiques sont respectées à fin décembre 2017. La classe d'actifs des obligations en CHF continue à subir une sous-pondération, puisque le rendement escompté dans cette catégorie de placement est estimé comme bas, respectivement négatif. Au 01.01.2017, une adaptation mineure de la stratégie est entrée en vigueur. Cette dernière comprend la réduction du poids de stratégie des obligations en CHF de 27% à 26% en faveur des placements en microfinance qui sont nouvellement représentés d'1% dans la stratégie. Il s'ajoute qu'en raison d'alternatives de placement manquantes, le Conseil de Fondation a décidé d'augmenter au 01.12.2017 la marge de fluctuation pour la liquidité. La marge fluctue désormais entre 0% et 8% (avant 0% et 6%).

| Catégorie de placement | Allocation stratégique d'actifs | | Investi au 31.12.2017 |
|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------------|
| | Stratégie | Marges de fluctuations | |
| Liquidité | 2 % | 0 – 8 % | 6.49 % |
| Obligations CHF | 26 % | 21 – 30 % | 21.45 % |
| Obligations USD | 3 % | 0 – 4 % | 2.79 % |
| Actions Suisse | 10 % | 8 – 12 % | 10.01 % |
| Actions Etranger | 17 % | 15 – 19 % | 16.86 % |
| Actions marchés émergents | 3 % | 2 – 4 % | 3.21 % |
| Immobilier Suisse | 30 % | 27 – 33 % | 30.24 % |
| Immobilier Etranger | 4 % | 3 – 5 % | 3.51 % |
| Matières premières (commodities) | 4 % | 1 – 5 % | 4.12 % |
| Microfinance | 1 % | 0 – 2 % | 1.12 % |
| Placements chez l'employeur | 0 % | 0 – 2 % | 0.19 % |
| | 100 % | | 100.00 % |

Performance 2017

En 2017, les marchés d'actions mondiaux ont enregistré une très bonne année grâce à des bénéfices d'entreprises considérables et à l'environnement économique favorable. L'indice boursier MSCI World en CHF a progressé de 17.3%. Le marché des actions suisse affiche également, après l'année 2016 négative, d'excellents résultats pour l'année 2017. Les intérêts en francs suisses à long terme ont légèrement progressés grâce aux meilleures perspectives de croissance. En 2017, les monnaies ont évoluées de manière très divergente : Le franc suisse s'est raffermi face au dollar américain, mais affaibli face à l'euro. Dans cet environnement de placement favorable, la Fondation collective Symova a réalisé une performance totale de 7.50% (année précédente 5.56%). Le rendement escompté de 2.45% a donc nettement été dépassé.

Dans l'année sous revue, les différentes catégories de placement ont atteint les rendements de placement suivants:

| | |
|--|---------------|
| Obligations Suisse | -0.06 % |
| Actions Suisse | 19.87 % |
| Actions Etranger | 17.77 % |
| Actions marchés émergents (pays émergents) | 31.44 % |
| Immobilier Suisse | 4.88 % |
| Matières premières (commodities) | 2.78 % |
| Performance totale 2017 | 7.50 % |
| Benchmark | 7.48 % |

Avec la performance totale de la Fondation collective Symova de 7.50%, notre propre directive stratégique a tout juste été dépassée de 0.02%.



Décompte des frais de gestion

Les comptes des frais de gestion ordinaires ont bouclé sur un bénéfice de CHF 725'844. Afin de pouvoir couvrir la charge administrative en relation avec des liquidations partielles et des abrogations de caisses de prévoyance ainsi qu'une éventuelle liquidation partielle ou totale de la Fondation, la Symova constitue une provision avec un montant visé de CHF 2 millions à partir de l'exercice annuel 2016. En utilisant le bénéfice reporté au 01.01.2017 ainsi qu'en incluant l'excédent du bilan ordinaire, la provision a pu être entièrement alimentée fin 2017. L'excédent des recettes restant s'élevant à CHF 408'715 a été distribué aux entreprises au prorata et bonifié sous forme de réserves de cotisations de l'employeur. La Symova renonce désormais à un report des bénéfices sur les nouveaux comptes.

Bilan ordinaire

| | 2017 en CHF | 2016 en CHF |
|--|----------------|----------------|
| Contributions aux frais de gestion | 1'969'495 | 1'960'731 |
| Charges administratives | 2'312'712 | 2'195'980 |
| Déduction de la part de gestion de la fortune | -804'304 | -757'945 |
| Déduction de la part d'institution de prévoyance | -264'757 | -222'675 |
| Total des charges administratives | 1'243'651 | 1'215'360 |
| Bénéfice compte ordinaire | 725'844 | 745'371 |

Décompte total

| | | |
|---|-------------|----------------|
| Bénéfice reporté début | 938'500 | 937'500 |
| Bénéfice du compte ordinaire | 725'844 | 745'371 |
| Constitution de la provision de liquidation partielle et totale | - 1'255'629 | - 744'371 |
| Distribution en faveur des entreprises | - 408'715 | - |
| Bénéfice reporté nouveau compte | 0 | 938'500 |

Le montant des contributions aux frais de gestion n'a pas changé depuis le 01.01.2012 et est échelonnée d'après le nombre des assurés actifs dans une caisse de prévoyance. Elles s'élèvent à :

| Nombre de personnes assurées actives | Module | Contribution FG par personne assurée active et an | Contribution FG par bénéficiaire de rente et an |
|--------------------------------------|--------|---|---|
| 1 – 9 | FG 1 | CHF 318.00 | CHF 96.00 |
| 10 – 49 | FG 2 | CHF 288.00 | CHF 96.00 |
| 50 – 99 | FG 3 | CHF 258.00 | CHF 96.00 |
| 100 – 249 | FG 4 | CHF 231.00 | CHF 96.00 |
| 250 – 999 | FG 5 | CHF 201.00 | CHF 96.00 |
| A partir de 1'000 | FG 6 | CHF 174.00 | CHF 96.00 |



Institution de prévoyance

L'institution de prévoyance couvre les prestations en cas de prévoyance décès et invalidité (prestations de risque). Elle est financée par les cotisations de risque. Les prestations effectives ont en 2017 à nouveau été significativement inférieures à ce qu'indiquaient les probabilités selon les bases techniques (base pour la perception des cotisations de risque). Dans la période comptable, des provisions de CHF 5'230'000 ont été générées. Cela s'explique en particulier par un niveau de sécurité plus élevé de la provision de 99.99% (avant 99%). La réserve de fluctuation de valeur de l'obligation a également été augmentée en conséquence. Malgré la hausse de la provision et de la réserve de fluctuation, il en résulte un excédent de recettes de CHF 5'604'188. Cet excédent a été bonifié, ensemble avec le bénéfice reporté existant de CHF 7'921'000, aux différentes caisses de prévoyance au prorata en faveur de la provision pour le changement de base des assurés actifs. Au total, CHF 13'525'188 ont été distribués aux caisses de prévoyance.

| | 2017 en CHF | 2016 en CHF |
|---|-------------------|-------------------|
| Cotisations de risque employé / employeur | 15'850'357 | 15'626'260 |
| Déduction prestations réglementaires | <u>-6'602'507</u> | <u>-5'197'487</u> |
| Excédent de cotisation | 9'247'850 | 10'428'773 |
| Constitution de provisions | -5'230'000 | -1'190'000 |
| Bénéfice de la part d'assurance | 4'017'850 | 9'238'773 |
| Revenu du placement de fortune | 2'541'695 | 1'871'076 |
| Constitution de réserves de fluctuation de valeur | -690'600 | -157'080 |
| Part des frais de gestion | <u>-264'757</u> | <u>-222'674</u> |
| Bénéfice total avant la distribution | 5'604'188 | 10'730'095 |

Le Conseil de Fondation a déterminé la distribution de bénéfices suivante de l'institution de prévoyance:

| | 2017 en CHF | 2016 en CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| Bénéfice total | 5'604'188 | 10'730'095 |
| Bénéfice reporté au 01.01.2017 | 7'921'000 | - |
| Report au nouveau compte | <u>0</u> | <u>-181'000</u> |
| Distribution en faveur des caisses de prévoyance | 13'525'188 | 10'549'095 |
| Pour la constitution de provisions pour le changement de base des assurés actifs (niveau caisse de prévoyance) | | |

Après la distribution, la fortune de l'institution d'assurance se compose comme suit:

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| Fonds de fluctuation de risques (calculé par l'expert en CP) | 22'180'000 | 16'950'000 |
| Réserve de fluctuation de valeur | 2'928'000 | 2'237'400 |
| Bénéfice reporté | <u>0</u> | <u>7'921'000</u> |
| Total de la fortune (provisions) à la fin de l'année | 25'108'000 | 27'108'400 |



Bilan actuariel

| | 2017 en CHF | 2016 en CHF |
|---|----------------|----------------|
| Fortune de prévoyance disponible | 2'990'300'975 | 2'772'826'551 |
| Capital de prévoyance des assurés actifs | 1'457'030'193 | 1'336'686'072 |
| Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes | 1'264'507'627 | 1'113'401'049 |
| Provisions techniques | 9'866'512 | 98'495'332 |
| Total des engagements actuariels | 2'731'404'332 | 2'548'582'453 |
| Excédent actuariel | 258'896'643 | 224'244'097 |

Degré de couverture (consolidation de toutes caisses de prévoyance) **109.48 %** **108.80 %**

Degré de couverture (niveau fondation) **109.51 %** **109.18 %**

Degrés de couverture des différentes caisses de prévoyance

| Degré de couverture | Nombre de caisses de prévoyance au 31.12.2017 | | Nombre de caisses de prévoyance au 31.12.2016 | |
|----------------------------------|---|--------------|---|--------------|
| | | | | |
| dépassant 113.2 % | 24 | 41 % | 26 | 41 % |
| 100.00 à 113.20 % ⁽¹⁾ | 29 | 49 % | 28 | 44 % |
| 95.00 à 99.99 % | 5 | 8 % | 4 | 6 % |
| 90.00 à 94.99 % | 1 | 2 % | 4 | 6 % |
| 85.00 à 89.99 % | - | - % | 2 | 3 % |
| Total | 59 | 100 % | 64 | 100 % |

(1) Des réserves de fluctuation de valeur sont constituées jusqu'au degré de couverture de 113.20 %. Ce n'est qu'ensuite que des fonds peuvent être libérés.

Effectif des assurés

| | Au 31.12.2017 | | | Au 31.12.2016 | | |
|---------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes | Total |
| Total des assurés actifs | 6'334 | 1'354 | 7'688 | 6'383 | 1'339 | 7'722 |
| Rentes de vieillesse | 2'480 | 157 | 2'637 | 2'367 | 157 | 2'524 |
| Rentes d'invalidité | 130 | 14 | 144 | 137 | 13 | 150 |
| Rentes de conjoint | 29 | 1'171 | 1'200 | 30 | 1'205 | 1'235 |
| Rentes d'orphelin / d'enfant | 74 | 49 | 123 | 69 | 46 | 115 |
| Rentes totales | 2'713 | 1'391 | 4'104 | 2'603 | 1'421 | 4'024 |



Organisation

Conseil de Fondation (période du mandat du 01.07.2016 au 30.06.2019)

Représentants des employés

| | |
|--|-----------|
| Reichen Beat, chef adjoint serrurerie/mécanique BLS SA, Spiez | Président |
| Brodard Vincent, secrétaire syndical SEV, Romont | |
| Graf-Litscher Edith, secrétaire syndicale SEV, conseillère nationale (PS/TG), Frauenfeld | |
| Hunziker Stephan, officier de pont SGV, Lucerne | |
| Niederer Heinz, département des finances AB, Heiden | |

Représentants des employeurs

| | |
|---|----------------|
| Trchsel Werner, directeur VZO, Uerikon | Vice-président |
| Hutter Chalmers Manuela, cheffe des finances-RH SOB, Wittenbach | |
| Jermann Franziska, cheffe RH BLS SA, Uettligen | |
| Schmid Fabian, directeur RBS, Gwatt | |
| Vuilleumier Pascal, directeur TransN, Cornaux | |

Commission de placement (période du mandat du 01.10.2017 au 30.09.2018)

| | |
|---|----------------|
| Bähler Markus, chef des finances Verkehrsbetriebe STI, Thun | Président |
| Trchsel Werner, directeur VZO, Uerikon | Vice-président |
| Friedli Stefan, chef des finances REKA, Oekingen | |
| Niklaus Urs, directeur Fondation collective Symova, Lohn-Ammannsegg | |
| Reichen Beat, chef adjoint serrurerie/mécanique BLS SA, Spiez | |

Ammann Dominique, PPCmetrics SA Zürich; consultant externe (sans droit de vote)

Direction

Niklaus Urs, directeur
Gabriel Sara, directrice adjointe et cheffe de placements et finances

Externes

| | |
|--------------------------------------|--|
| Expert en prévoyance professionnelle | Martin Schnider, Abcon SA |
| Organe de révision | PricewaterhouseCoopers SA, Berne |
| Autorité de surveillance | Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) |
| Spécialiste en placements | PPCmetrics SA |

